

# Bulletin de don

Collège Maria Montessori des Aiglons

Année scolaire 2014 – 2015



## « Redonner du sens aux apprentissages »

La Fédération pour un Collège Montessori est **reconnue d'intérêt général**, à ce titre vous avez la possibilité de déclarer votre don lors de votre déclaration d'impôts sur le revenu de l'année civile concernée. Un reçu fiscal vous sera fourni par l'association après réception de votre versement pour vous permettre de remplir votre déclaration.

En effet, les articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts prévoient que :

- **TOUT don d'un particulier ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 %** de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi, lorsque vous donnez 100 euros à l'école, 66 euros seront déduits de vos impôts.
- **TOUT don d'une entreprise ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de son montant**, dans la limite de 0,50 % de son chiffre d'affaires.

Nom: .....Prénom:.....

Adresse:.....

.....

Tél.:..... Courriel:.....

**Je désire soutenir l'action éducative du Collège Maria Montessori des Aiglons, géré par la Fédération pour un collège Montessori, association d'intérêt général.**

**Je fais un don et verse la somme de :** .....

Règlement par chèque à l'ordre de : Fédération pour un collège Montessori

Fait à :

Le :

Signature

**A renvoyer par courrier à :**

Fédération pour un collège Montessori,  
8 rue Barrier,  
69006 Lyon

Courriel : [contact@montessori-aiglons.com](mailto:contact@montessori-aiglons.com)

Site internet : [www.montessori-aiglons.com](http://www.montessori-aiglons.com)

Téléphone : +33 (0) 6 98 66 07 32

SIRET : 800.713.414